



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Seine-Maritime

Pôle Emploi, Insertion, Entreprises
Service politique de la ville

Appel à projets

QUARTIERS D'ÉTÉ 2022

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le dispositif « Quartiers d'été » vise à soutenir des initiatives pour proposer durant les mois de juillet et août une offre d'activités variées aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'édition 2021 de Quartiers d'été a bénéficié à plus d'un million de jeunes et à leurs familles, soit 1 jeune sur 2 et 1 habitant sur 4 dans les quartiers prioritaires. En Seine-Maritime, c'est près de 16 000 jeunes habitants des quartiers et leurs familles qui ont pu participer à l'un des 62 événements qui ont été organisés à l'échelle du département.

Le dispositif « Quartiers d'été » est reconduit en 2022, autour de deux grandes orientations (détaillées en page 2 et page 3 de cet appel à projet) qui visent à faire de la période estivale :

1. Un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;
2. Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Une attention toute particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans un esprit de participation citoyenne, de respect des valeurs de la République et proposant :

- Des rencontres et activités inter-quartiers ;
- Des activités et animations des espaces et équipements publics en soirée et fin de semaine ;
- Des activités mixtes et intergénérationnelles, qui participent à la promotion de la place des jeunes filles et des femmes dans la société.

Les porteurs de projets éligibles au dispositif « Quartiers d'été » devront s'engager à promouvoir et à faire respecter les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

Les délégués du préfet (coordonnées en annexe 1) sont mobilisés pour informer et accompagner en tant que de besoin les porteurs de projet tout au long de ce processus.

CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

- Lancement de l'appel à projets : **27 avril 2022**
- Date limite de saisie des demandes de subvention sur l'application DAUPHIN : **8 juin 2022**
Les demandes reçues après cette date limite ne seront pas étudiées.

COMMUNICATION

Le logo dédié « Quartiers d'été 2022 » sera adressé ultérieurement aux porteurs de projets qui seront retenus dans le cadre de cet appel à projet. Les porteurs de projets retenus s'engagent à faire apparaître les logos et la participation du Ministère de la Ville et de l'ANCT sur tous les supports de communication utilisés pour promouvoir leur projet.



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Seine-Maritime

Pôle Emploi, Insertion, Entreprises
Service politique de la ville

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Porteurs éligibles : associations, entreprises de l'économie sociale et solidaire, bailleurs sociaux, collectivités territoriales, établissements publics qui œuvrent en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, à l'échelle locale, régionale ou nationale, etc

Projets éligibles : les projets soumis devront impérativement :

- s'adresser et bénéficier majoritairement aux habitants des QPV ;
- déployer des actions au cours de l'été 2022 : le dossier précisera les dates de début et de fin des actions, et si elles se déploient sur un mois ou les deux mois de juillet et août ;
- faire mention des besoins auxquels l'action répondra et des objectifs qualitatifs et quantitatifs visés ;
- Si le projet se rapporte à des actions pré-existantes : il devra démontrer la plus-value réelle qu'il apporte par rapport aux activités et aux travaux déjà engagés.
- Si le projet soumis est une reconduction d'une action financée par le dispositif « Quartiers d'été » en 2021 : le bilan de l'action menée en 2021 doit impérativement être déposé sur la plateforme DAUPHIN, au plus tard le 8 juin, faute de quoi le dossier 2022 ne sera pas étudié.

Les projets soumis devront s'inscrire dans l'un ou plusieurs axes et déclinaisons des deux grandes orientations nationales ci-dessous :

Orientation 1 : Un temps de respiration, de divertissement et de découverte :

Axe 1 : Se divertir

- Favoriser l'accès à la culture sous toutes ses formes.
- Découverte, expression culturelle, divertissement, notamment en horaires décalés, en nocturne et pendant le week-end.
- Démarche d'aller toucher les publics les plus éloignés (« invisibles ») en proposant notamment des activités qui peuvent les intéresser.

Axe 2 : Apprendre, apprendre sur soi

- Développer l'esprit critique et citoyen, permettre le débat.
- Permettre d'exercer son esprit critique autour des arts, du cinéma, de la littérature, permettre de développer la capacité à penser et à agir des jeunes.
- Mobiliser des pédagogies « actives » : ateliers de médiation scientifique, démocratisation de l'accès aux savoirs, éveil de l'esprit critique et de la curiosité.

Axe 3 : Soutenir la parentalité et les familles suite à la crise sanitaire.

- Proposer des temps de respiration en soutien des familles éprouvées par la crise sanitaire, pour les parents, les familles, notamment monoparentales.
- Accompagner les adultes dans leur parentalité.
- Profiter des temps d'occupation des enfants pour accompagner les parents vers les services publics et améliorer leur accès aux droits.



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Seine-Maritime

Pôle Emploi, Insertion, Entreprises
Service politique de la ville

Orientation 2 : Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Axe 1 : Se rencontrer et se retrouver

- Favoriser les activités inter-quartiers et/ou intergénérationnelles.
- Permettre aux habitants des quartiers de se retrouver, de rencontrer et tisser des liens avec les habitants d'autres quartiers, d'autres communes.
- Rencontrer des personnes d'autres générations, d'autres horizons.
- Permettre des actions de solidarité entre générations, notamment par la mise en œuvre de chantiers éducatifs solidaires.

Axe 2 : Favoriser le rapprochement population-institutions – Favoriser la tranquillité publique

- Renforcer les liens entre les habitants des quartiers et les institutions.
- Proposer des projets autour du lien police-population par des activités favorisant la rencontre entre les habitants et les jeunes des quartiers et ces corps de métiers (activités sportives et citoyennes, activités de prévention et de sécurité routière, protection civile ...).

Axe3 : Prendre soin des autres et de la nature

- Découvrir et comprendre la biodiversité et les questions agricoles ou de changement climatique par des sorties nature et des visites.
- Participer à des chantiers de restauration d'infrastructures dans des sites naturels.
- Sensibiliser au développement durable, à l'économie circulaire et à la végétalisation urbaine.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux projets qui satisferaient à un ou plusieurs cas de figures mentionnés ci-après :

- Qui s'inscrivent dans une démarche de recherche de cofinancements auprès d'autres partenaires pour les actions menées ;
- Qui s'attachent à mélanger les publics et s'appuyer sur les dynamiques locales ;
- Qui s'emploient à orienter les habitants bénéficiaires des projets vers des dispositifs pérennes à l'issue des actions menées (exemple : orientation vers une Mission Locale, orientation vers une formation, prise de contact avec partenaire).

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Pour les projets sélectionnés, le montant de la subvention accordée est à l'entière appréciation des autorités délégataires des crédits.

- **Le taux de subvention est à l'appréciation des autorités délégataires et ne pourra dépasser en aucun cas un montant égal à 80% du coût global de l'action.**
- **La demande de subvention pour un projet ne pourra être inférieure à un minimum de 1 000€**



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Seine-Maritime

Pôle Emploi, Insertion, Entreprises
Service politique de la ville

MODALITÉ DE CANDIDATURE

Les demandes de subvention sont à saisir sur la plateforme de dépôt « DAUPHIN »

▪ Pour une première demande

Le porteur doit se connecter sur la plateforme Dauphin pour créer son compte personnel :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Il choisit son identifiant et son mot de passe. Ce compte permettra au porteur de déposer une demande de subvention, de la modifier et de mettre à jour les informations de son organisme.

▪ Ce n'est pas une première demande

Le porteur utilise son identifiant et son mot de passe pour déposer son dossier de demande de subvention.

En cas de besoin pour la connexion à l'outil DAUPHIN ou pour la saisie du dossier, vous pouvez contacter :

- la cellule d'accompagnement nationale : 09 70 81 86 94 (numéro gratuit) - support.P147@proservia.fr

Points de vigilance lors de la saisie de votre projet :

- Intituler le nom de votre projet sous la forme « **QE2022 + nom de l'action** »
- Dans la rubrique contrat de ville, choisir « **76 – hors contrat de ville** »,
- **Pour la saisie du budget prévisionnel, le service à solliciter est : 76-ETAT-POLITIQUE-VILLE**

Veillez ensuite informer la DDETS du dépôt de votre dossier : ddets-politiqueville@seine-maritime.gouv.fr en adressant une copie du document CERFA téléchargé à partir de l'outil DAUPHIN

Transmettre également une copie aux délégués du préfet du territoire concerné par le projet.

(Voir annexe 1 pour les coordonnées électroniques des délégués du préfet)

INDICATEURS D'EVALUATION

L'évaluation des projets devra au moins prévoir :

Un bilan quantitatif permettant de :

- dénombrer le nombre de bénéficiaires
- distinguer le nombre d'hommes et de femmes,
- comptabiliser le nombre d'activités, ateliers, séances,...
- repérer les tranches d'âge
- identifier précisément le(s) QPV et la (les) commune(s) de déroulement de l'action

Un bilan qualitatif précisant :

- la manière dont les objectifs ont été atteints
- les résultats des actions en lien avec l'insertion et l'emploi, le cas échéant